



Consignes en cas d'absence d'un OTM en Championnat de France

Destinataires : Comités Départementaux et Ligues Régionales.

Nombre de pièces jointes : 0

La CFO a été sollicitée sur le processus à mettre en place en cas d'absence d'OTM désigné sur les rencontres de Championnat de France.

Vous trouverez ci-après les consignes à suivre :

- Absence d'un OTM :
 - les postes prioritaires sont la « feuille de marque » et le « chronomètre des tirs ». Les 2 OTM présents devront assurer ces postes.
 - pour le « chronomètre de jeu », les arbitres devront voir si un OTM est présent dans la salle. S'il n'y en a pas, ils devront solliciter le club recevant afin de fournir un OTM du club.
- En l'absence de personne susceptible de tenir le « chronomètre de jeu », les OTM désignés et présents devront assurer la « feuille de marque » et le « chronomètre de jeu ». Les arbitres assureront le « chronomètre des tirs ».

Ces consignes sont des consignes de base, elles peuvent être adaptées par les arbitres selon les situations, l'objectif étant que les équipes ne soient pas pénalisées et que les rencontres se déroulent dans les meilleures conditions.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Nathalie COURCELLE Vice-présidente de la CFO	Sébastien DIOT Directeur du Pôle Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2014-10-22 4 OFFICIEL Consignes en cas d'absence d'un OTM en championnat de France - VFIN	